

5 orientations et 20 propositions pour une Politique de la Ville renouvelée et ambitieuse

Depuis octobre, l'IRDSU contribue activement aux trois groupes de travail mis en place par François Lamy, ministre délégué à la Ville, dans le cadre de la concertation « *Quartiers, engageons le changement* » ainsi qu'aux travaux du Conseil National des Villes et de l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles.

Des consensus apparaissent déjà : une géographie d'intervention qui prenne en compte la diversité des territoires, le rôle prépondérant des habitants dans la prise d'initiatives, l'importance de l'échelle intercommunale pour lutter contre la ségrégation urbaine, ou l'enjeu de construire les projets de territoire à partir des politiques de droit commun de tous les pouvoirs publics.

Et à ce stade du débat, **il nous paraît utile d'insister sur quelques conditions de réussite très importantes pour les professionnels du Développement Social Urbain** : un projet de territoire durable, partagé et obligatoire; un contrat stratégique, opérationnel, engageant et adapté; une "géo-localisation" de l'engagement des politiques publiques territoire par territoire ; une observation de qualité et une négociation de la géographie prioritaire; une participation des habitants radicalement renouvelée; et une ingénierie locale renforcée pour garantir la qualité du projet de territoire.

Mais le calendrier de la concertation ne permettra pas d'aller au bout de tous les sujets de cette réforme retardée depuis tant d'années. Le ministre reconnaît lui même l'ampleur de la tâche. **L'ambition d'une relance de la Politique de la Ville demande donc la pérennisation d'un cadre de travail partenarial national**, par exemple dans le cadre du Conseil National des Villes et de groupes de travail thématiques.

Nous demandons en conséquence à ne pas s'arrêter au 31 janvier - à la clôture de la concertation - sur les sujets insuffisamment traités, ni à se focaliser sur les projets de loi annoncés, sans prendre en compte les autres réformes en cours qui vont impacter de façon considérable la Politique de la Ville dans les années à venir : la politique d'égalité des territoires et de développement durable, la péréquation financière, la politique du logement social et d'urbanisme, la réforme de la décentralisation et de l'Etat, sans compter les politiques économiques nationales et européennes.

Par ailleurs, **nous tenons à réaffirmer que les choix d'économies budgétaires ne peuvent pas continuer à se faire sur le dos des quartiers populaires et de leurs habitants.** Ils ont été lourdement impactés ces dernières années, comme le montrent les difficultés des associations. Ces politiques sont des politiques de développement et d'investissement d'avenir pour toute la société. **Nous pensons qu'il n'y aura pas de réforme viable sans un véritable effort financier sur les moyens de droit commun, sur les moyens spécifiques de la Politique de la Ville et via la péréquation financière.**

I- Un projet de territoire intégré : durable, participatif et solidaire

Une Politique de la Ville ambitieuse doit s'inscrire obligatoirement dans **la perspective locale plus large d'un projet de territoire global et partagé, du quartier à l'agglomération, appuyé sur les leviers du développement local durable** : sociaux, urbains, mais aussi économiques, environnementaux et démocratiques. Par sa démarche coopérative, la plus-value d'un projet de territoire réellement participatif est de **mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques et de les adapter au plus près des besoins des habitants, du court au long terme.**

Proposition n°1 : Rendre obligatoire, par la loi de décentralisation, l'élaboration de projets de territoire par les communes et les EPCI, impliquant tous leurs partenaires.

Proposition n°2 : Rendre obligatoire la présentation publique d'un compte-rendu annuel de mise en œuvre du projet de territoire, des politiques publiques et des services publics.

II- Un contrat unique, à la fois stratégique et opérationnel

Une Politique de la Ville renforcée doit passer par **un contrat stratégique et opérationnel ciblé sur des quartiers mais en articulation avec les différentes échelles de territoire.** Il mobilise pleinement les politiques de droit commun de tous les pouvoirs publics et tous les acteurs, dont les habitants.

Si la nécessité d'un cadre national est affirmée, en particulier sur la mobilisation des politiques de droit commun, **il est nécessaire que ce cadre soit adaptable et reconnaisse la responsabilité première des acteurs locaux** pour conduire une démarche adaptée à leur territoire en faisant le pari de l'intelligence locale.

Proposition n°3 : Elaborer un contrat unique stratégique pour 6 ans, calé sur les mandats locaux et qui engage obligatoirement les signataires : Villes, EPCI, Etat, Acsé et ANRU, Conseil Général, Conseil Régional, Procureur de la République, Rectorat, Pôle emploi, Agence Régionale de Santé, organismes de protection sociale dont la CAF, acteurs de l'habitat et bailleurs sociaux. Le contrat doit prévoir les modalités de participation et de signature de la société civile locale.

Proposition n°4 : Elaborer localement des conventions d'objectifs opérationnelles et partenariales, assorties de moyens dédiés au minimum pour 3 ans et engageant pleinement les acteurs locaux concernés. Donner aux représentants locaux de l'Etat une réelle marge de manœuvre pour répondre aux enjeux du projet de territoire.

Proposition n°5 : Prendre en compte les enseignements tirés de la mise en œuvre des avenants expérimentaux aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale et rester attentifs à la mise en place des futurs contrats d'objectifs entre les ministères et le ministère de la Ville pour créer les conditions de réussite des prochains contrats.

Proposition n°6 : Garantir réglementairement sur 3 ans les engagements politiques et financiers des signataires, et en particulier de l'Etat et de ses agences.

Proposition n°7 : Construire progressivement des instruments de « géo-localisation » des politiques de droit commun de l'Etat comme des collectivités locales. Il s'agit de rendre visible les inégalités de traitements entre territoires et d'assurer ainsi une allocation à la fois plus équitable et mieux adaptée des politiques publiques.

III- Des territoires et leurs enjeux mieux identifiés

Une Politique de la Ville réformée doit pouvoir s'appuyer sur **une meilleure connaissance des territoires pour construire des projets de territoire mieux adaptés aux enjeux locaux** et pour moduler l'action publique de façon évolutive dans le temps.

S'appuyant sur cette connaissance, **les critères synthétiques qui sont en cours de construction doivent être objectivables et consensuels** pour permettre aux collectivités locales de négocier avec l'Etat les territoires « cœurs de cible » de la nouvelle géographie prioritaire de l'Etat.

Proposition n°8 : Qualifier l'observation locale quantitative et qualitative pour repérer les forces et faiblesses des quartiers dans leur environnement.

Proposition n°9 : Structurer une observation actualisée et dynamique de l'ensemble du territoire urbain national pour passer d'une logique de classement en zonage à une approche typologique et de différenciation des territoires. Finaliser et mettre en œuvre, dès 2013, un « cadre national partagé d'indicateurs de base » - réalisé par le SGCI, l'IRDSU et d'autres partenaires en 2012 - pour permettre l'observation locale de tous les territoires urbains.

Proposition n°10 : Négocier localement les territoires de la nouvelle géographie prioritaire de l'Etat en s'appuyant sur des critères objectivés et consensuels.

Proposition n°11 : Étudier la création d'un périmètre particulier pour les bassins de pauvreté importants et pour les villes très pauvres, dont le potentiel financier est très bas et dont les retards de développement sont importants.

Proposition n°12 : Maintenir sur les territoires actuels de la Politique de la Ville des contrats adossés, à minima, à la mobilisation et l'adaptation du droit commun, contrats dotés cependant de moyens spécifiques en ingénierie et cofinancés par l'Etat.

Proposition n°13 : Doubler, au moins, les « crédits spécifiques » de l'Etat sur les contrats prioritaires et les maintenir sur les contrats moins prioritaires, en réaffirmant leur caractère additionnel, expérimental et innovant.

Proposition n°14 : Maintenir dans la nouvelle génération de contrat les avantages actuels liés aux zonages réglementaires (ZUS, ZRU et ZFU) en les adaptant et en les fléchissant sur les objectifs opérationnels du contrat.

IV- Une ingénierie locale renforcée

Une Politique de la Ville réformée devra s'appuyer sur **des « équipes-projets » de professionnels renforcés, qualifiés et coordonnés, notamment dans les territoires les plus fragiles**. Le travail pluridisciplinaire (social, urbain, économique, environnemental) et entre échelles de territoire (îlot, quartier, ville, agglomération, département/région) doit être favorisé, ainsi que leurs missions de développement de la participation et du pouvoir d'agir des habitants. **L'Etat local doit aussi évoluer** pour redonner du sens à son ingénierie locale.

Proposition n°15 : Missionner clairement les équipes-projets sur la coordination des moyens de droit commun engagés dans les contrats et améliorer leur formation en la matière.

Proposition n°16 : Cibler clairement au niveau national des moyens de l'Etat et de ses agences sur l'ingénierie des villes et des agglomérations fragiles pour l'observation locale de leur territoire, le pilotage, la mise en œuvre et l'évaluation de leur contrat.

Proposition n°17 : Organiser de façon très précise le pilotage du contrat au niveau local et rendre obligatoire l'évaluation, avec des moyens dédiés.

Proposition n°18 : Permettre à l'Etat local d'être impliqué dans les projets de territoire de manière opérationnelle et politique pour qu'il soit plus efficace dans le soutien au développement des territoires et qu'il puisse assurer une animation institutionnelle entre les sites.

V- Une participation des habitants radicalement renouvelée

Les travaux scientifiques internationaux montrent que **la place donnée aux habitants et aux associations est un élément déterminant de cohésion sociale, d'intelligence locale, de qualité des projets de territoire et des contrats**. Les habitants des quartiers populaires ont une partie des solutions. Les professionnels du DSU savent depuis les origines de la Politique de la Ville que l'action publique ne doit pas « faire pour » mais « faire avec » les habitants pour être pertinente. Si cet impératif fait consensus, **sa mise en pratique est d'autant plus difficile qu'elle doit concerner aussi des populations les plus éloignées de la sphère publique et que les seules bonnes intentions des élus et des professionnels ne suffisent plus**.

L'enjeu pour nous, professionnels, est de s'appuyer sur les expériences déjà menées pour renforcer nos compétences et faire évoluer nos pratiques. Et donc pour nous mettre davantage au service des citoyens, habitants, communautés, usagers, parents, jeunes... de façon à renforcer leurs compétences et leur pouvoir d'agir individuels et collectifs sur leurs conditions de vie.

Proposition n°19 : Capitaliser et valoriser les expériences de travail avec des habitants pour faire évoluer les pratiques des professionnels, des élus et des institutions.

Proposition n°20 : Définir d'ici septembre 2013 un plan d'action national partenarial pour développer la participation et le pouvoir d'agir des habitants.

Mais tout cela doit s'inscrire dans la durée et s'articuler avec les autres réformes

Si le choix d'une concertation nationale était nécessaire pour relancer le débat, mobiliser les acteurs et préparer les échéances 2014-2015, elle ne permettra pas de remettre à plat tous les enjeux ni de renouveler radicalement la conception de la Politique de la Ville telle qu'elle a été menée ces dernières années.

Il nous paraît donc nécessaire **d'intégrer au plan d'action du Comité Interministériel des Villes de février les conditions-mêmes de poursuite du travail partenarial national**. Cette nouvelle étape doit permettre d'approfondir des réflexions, de capitaliser les expériences et d'expérimenter de nouvelles méthodes d'action.

Enfin, une Politique de la « Ville durable et solidaire », renouvelée et ambitieuse, **doit s'articuler à tout prix avec d'autres réformes qui vont impacter de façon considérable la Politique de la Ville** dans les années à venir :

- Les politiques **d'égalité des territoires, de logement, d'urbanisme** et de **développement durable**
- La réforme de **la péréquation**, mais aussi celle des finances publiques et de la fiscalité locale
- La réforme de **la décentralisation**,
- La réforme de **l'Etat**

Sans oublier la mise en œuvre au sein de toute l'action publique **d'une politique d'égalité de traitement et de lutte contre les discriminations**.

Pour aller plus loin...

→ « **Demain, quelles politiques de la ville pour quels territoires ?** », l'enquête annuelle 2012 de l'IRDSU : <http://www.irdsu.net/ENQUETE-ANNUELLE-2012-Demain,7094>

→ « **Pour une Politique de la Ville ambitieuse** », la lettre ouverte de l'IRDSU aux candidats aux élections présidentielles et législatives : <http://www.irdsu.net/Pour-une-Politique-de-la-Ville,6570>

→ « **Pour améliorer la mise en œuvre de la Politique de la Ville : l'enjeu d'une ingénierie locale adaptée** », une note de l'IRDSU : <http://www.irdsu.net/Pour-ameliorer-la-mise-en-oeuvre>

→ « **Pour des projets de renouvellement urbain durables, participatifs et solidaires** », la contribution de l'IRDSU au débat sur le PNRU 2 : <http://www.irdsu.net/Pour-des-projets-de-renouvellement>

→ Contribution de l'IRDSU sur le "Livres vert" : « **19 Propositions pour une Politique de la Ville renforcée** » : <http://www.irdsu.net/Contribution-de-l-IRDSU-sur-le>

L'INTER-RESEAUX DES PROFESSIONNELS DU DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN

L'IRDSU est une association qui regroupe 15 réseaux régionaux de professionnels en charge de la Politique de la Ville et 180 collectivités territoriales abonnées. Elle touche actuellement 7800 professionnels et partenaires (chefs de projets, agents de développement, chargés de mission, directeurs territoriaux, services des collectivités, généralistes ou spécialisés, quartier/ville/agglomération).

Basé sur le partage d'expériences, la mutualisation et le travail collaboratif, l'IRDSU vise à :

- Promouvoir le Développement Social Urbain au service de projets de territoire durables, participatifs et solidaires
- Participer à la valorisation et à la structuration des métiers, de l'ingénierie et des pratiques du développement territorial
- Contribuer à fédérer et à qualifier les professionnels dans leurs missions

L'IRDSU est soutenu financièrement par le ministère de la Ville (Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes et Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances) et plus de 180 collectivités locales.

Contacts :

- **Sylvie REBIERE-POUYADE** - Présidente de l'IRDSU - Membre de l'ONZUS - Présidente du réseau DSU Aquitaine - Directrice du GIP DSU de l'Agglomération Bayonnaise - s.rebiere-pouyade@cvab.fr
- **Etienne VARAUT** - Vice-président de l'IRDSU - Membre du Conseil National des Villes - Vice-président du réseau DSU Ile-de-France - Chef de projet de Bobigny - contrat.ville@ville-bobigny.fr
- **Marc VALETTE / Benoît BOISSIERE** - Chargés de développement de l'IRDSU - 02 40 89 10 18 - contact@irdsu.net

www.irdsu.net